

Conseil supérieur de l'emploi



Avis sur les tendances et les conditions du développement du travail indépendant

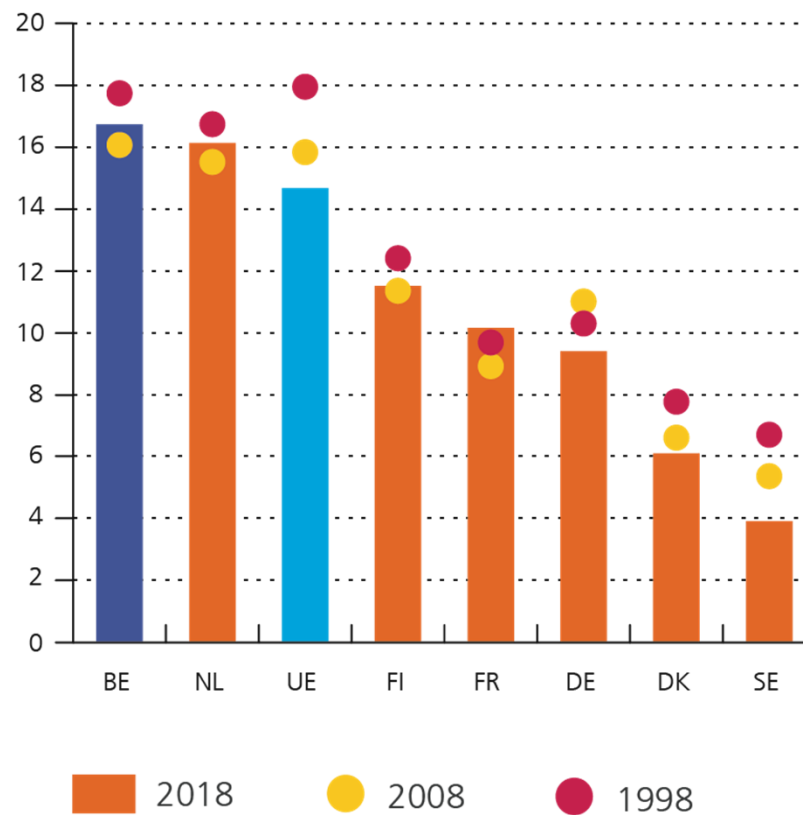
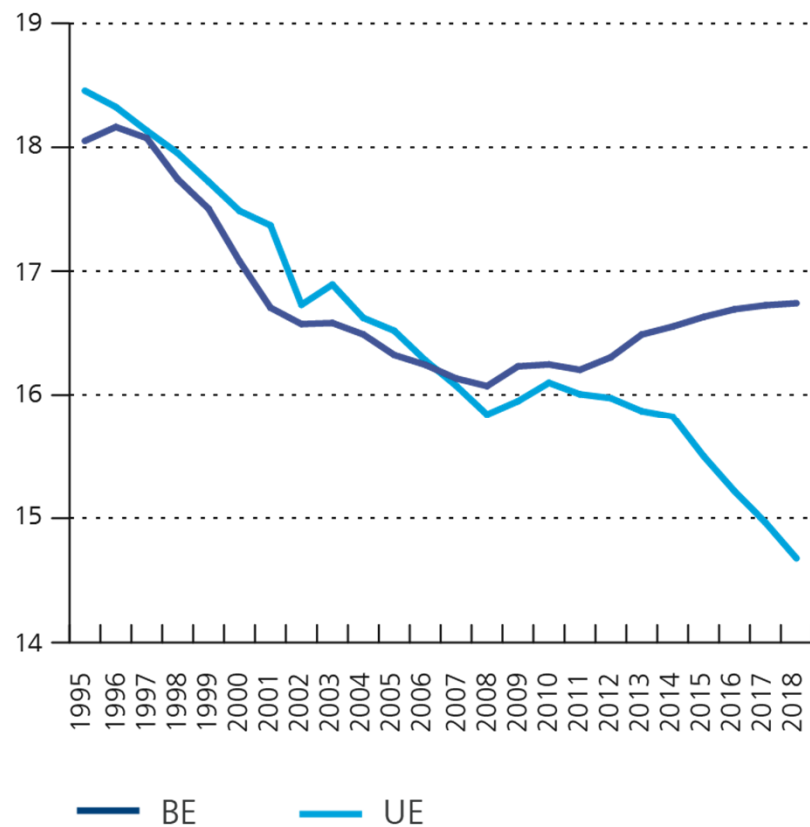
Steven Vanackere,
Vice-Président du Conseil supérieur de l'emploi

27 juin 2019

<http://cse.belgique.be>

Depuis 2008, hausse légère de la proportion d'indépendants en Belgique

(part de l'emploi indépendant, en pourcentage de l'emploi total)



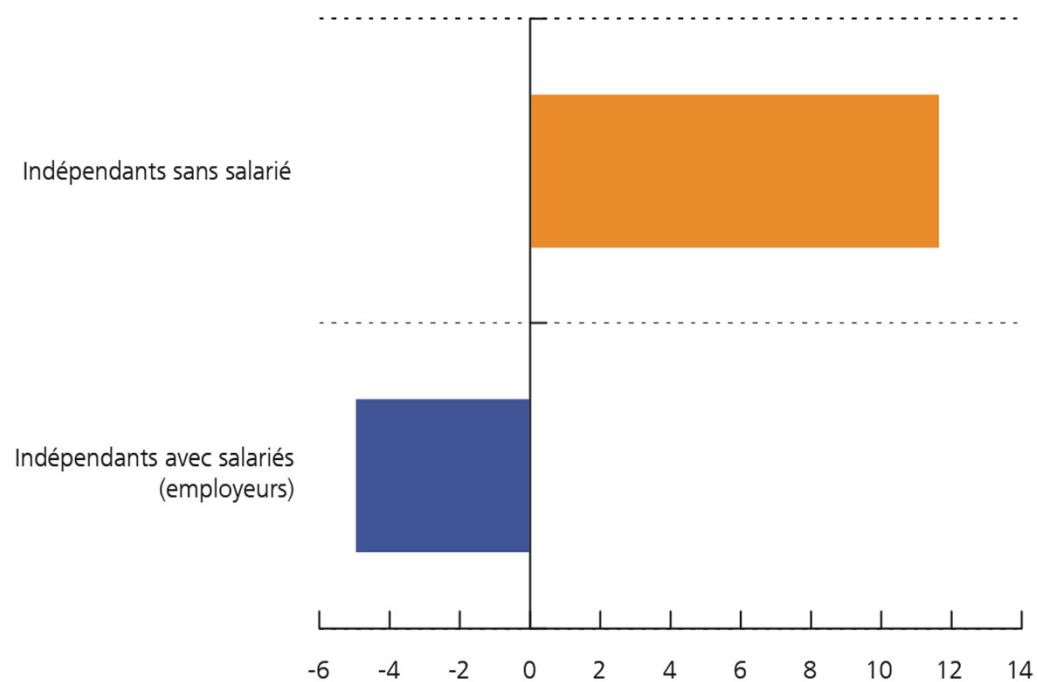
Sources: BNB, CE (Comptes nationaux).



Une croissance essentiellement soutenue par les indépendants sans salarié

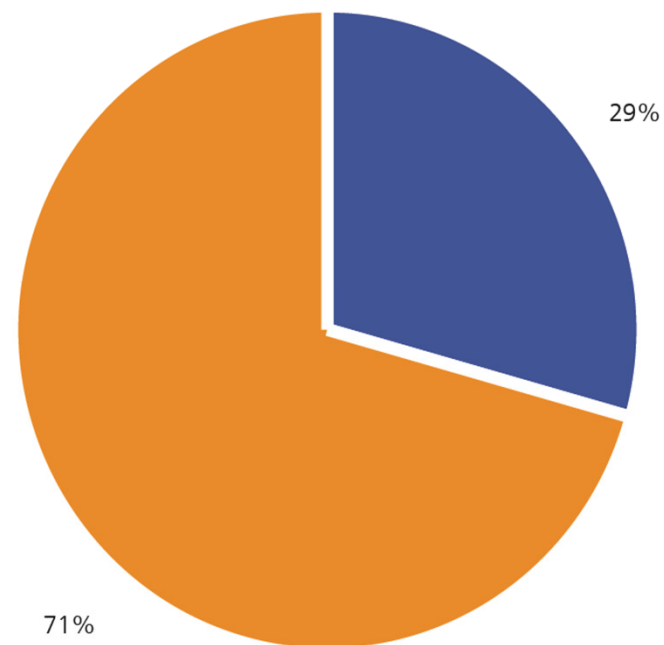
Évolution 2008-2018

(en pourcentage de variation)



Répartition

(2018, en pourcentage du total)

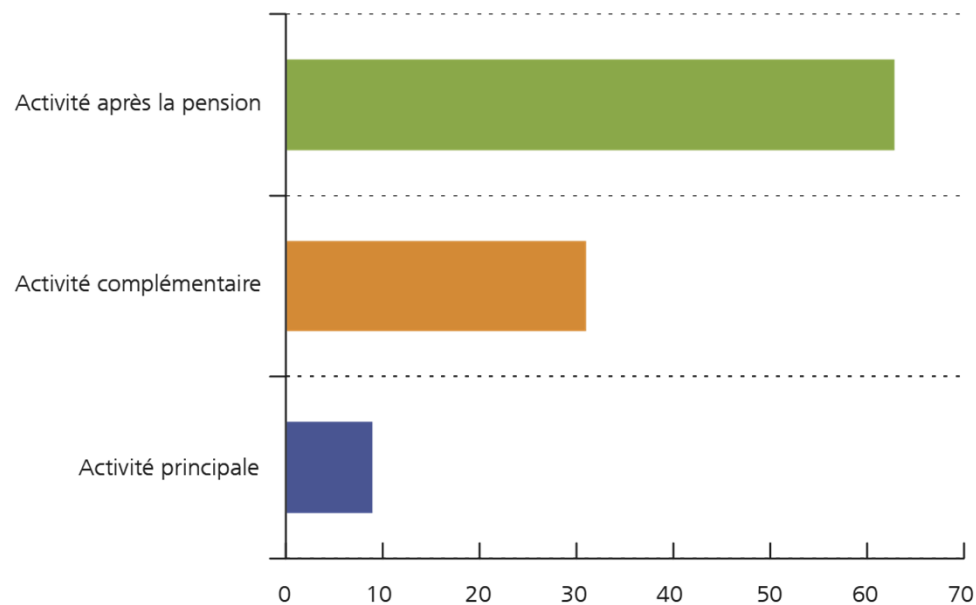


Source: CE.

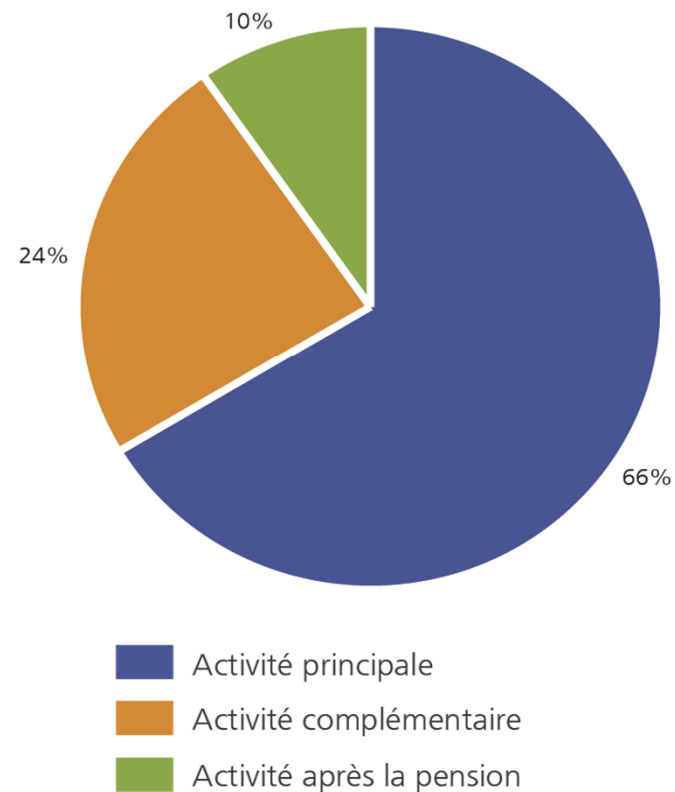


Fort développement des activités complémentaires et après la pension

Évolution 2008-2017
(en pourcentage de variation)



Répartition
(2017, en pourcentage du total)

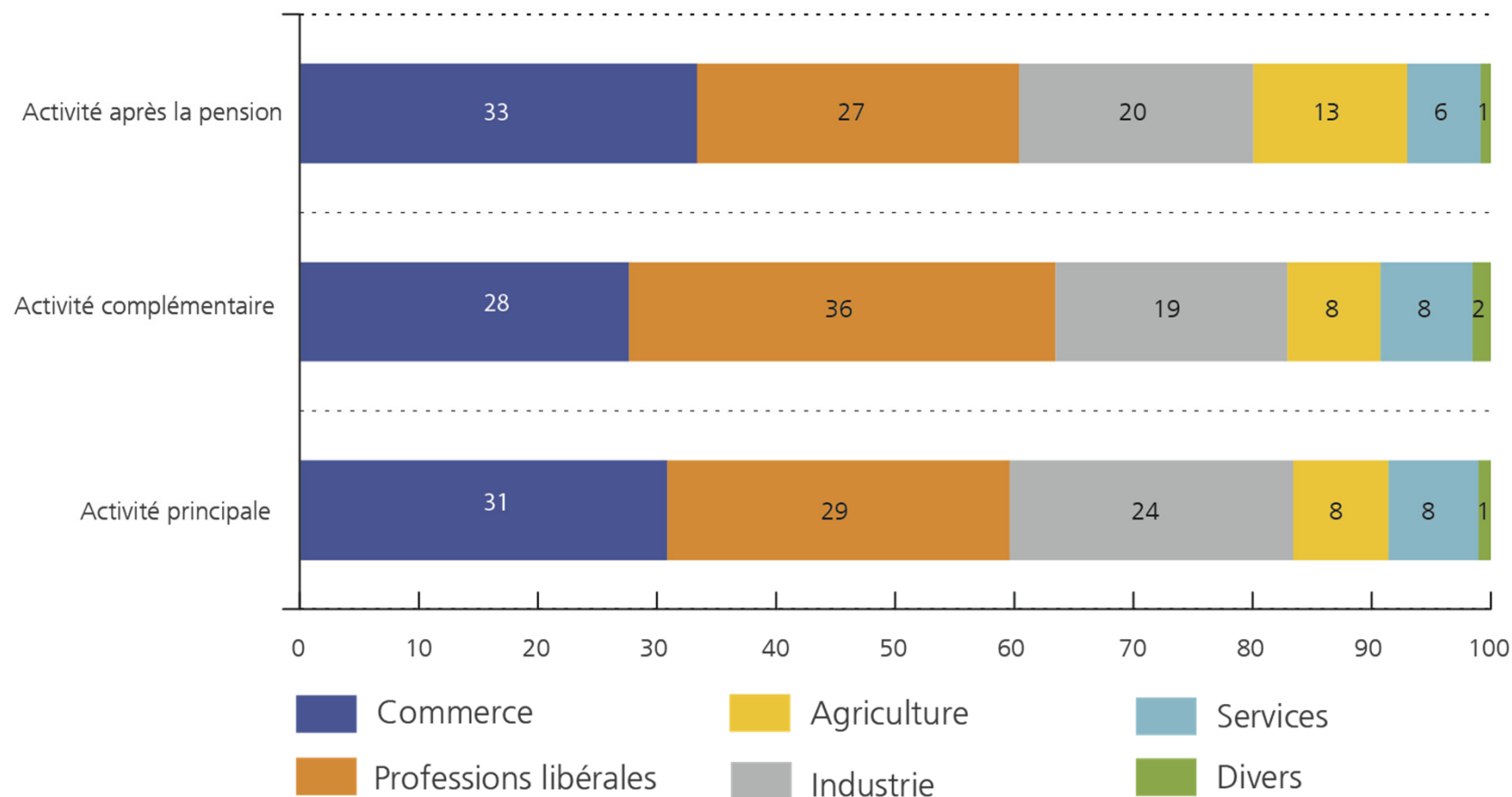


Source: INASTI.



On trouve principalement les indépendants dans le commerce, les professions libérales et la construction

(en pourcentage du total correspondant, 2017)

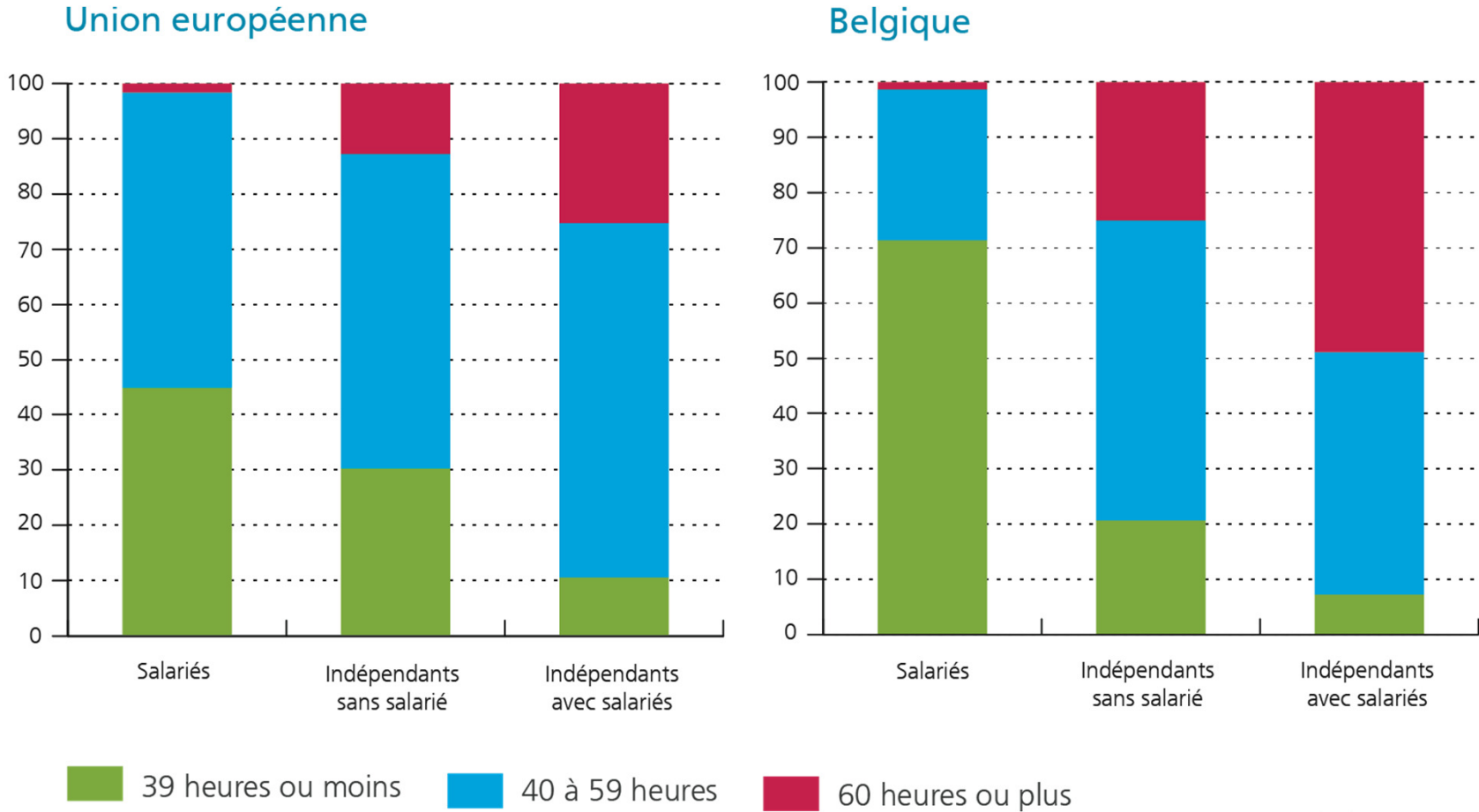


Source: INASTI.



Des horaires de travail plus lourds que les salariés

(prestations hebdomadaires en pourcentage du total correspondant, 2018)



Source: CE.



Une couverture sociale moins complète que les salariés

	<i>pm</i> <i>Salarié*</i>	Indépendant						
	<i>BE</i>	BE	DE	DK	FI	FR	NL	SE
Soins de santé	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
Maladie	vert	vert	orange	vert	vert	orange	rouge	vert
Maternité/ paternité	vert	vert	orange	vert	vert	orange	orange	vert
Pension	vert	vert	orange	vert	vert	vert	orange	vert
Pension survivant	vert	vert	orange	rouge	vert	vert	vert	vert
Chômage	vert	orange	rouge	orange	orange	rouge	rouge	orange
Assistance sociale	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
Soins de longue durée	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert
Invalidité	vert	vert	orange	vert	vert	vert	rouge	vert
Accident du travail	vert	rouge	rouge	rouge	vert	rouge	rouge	vert
Allocations familiales	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert	vert

Source: CE.

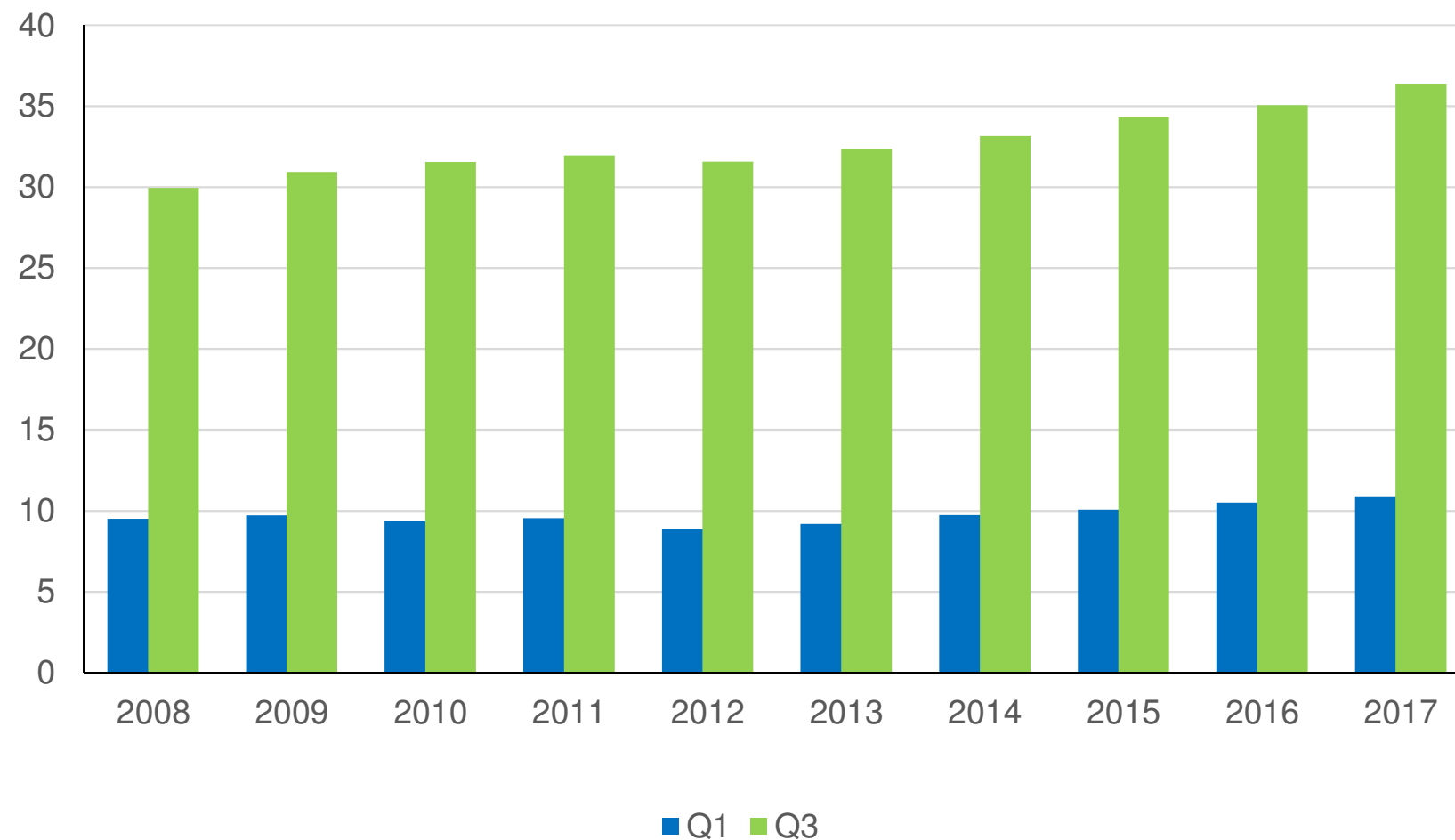
Rouge: nulle; orange: partielle; vert: effective.

* Hors étudiants et apprentis.



Les inégalités de revenus sont importantes et se creusent

(indépendants en activité principale, 1^{er} et 3^{ème} quartiles, en milliers d'euros par an)

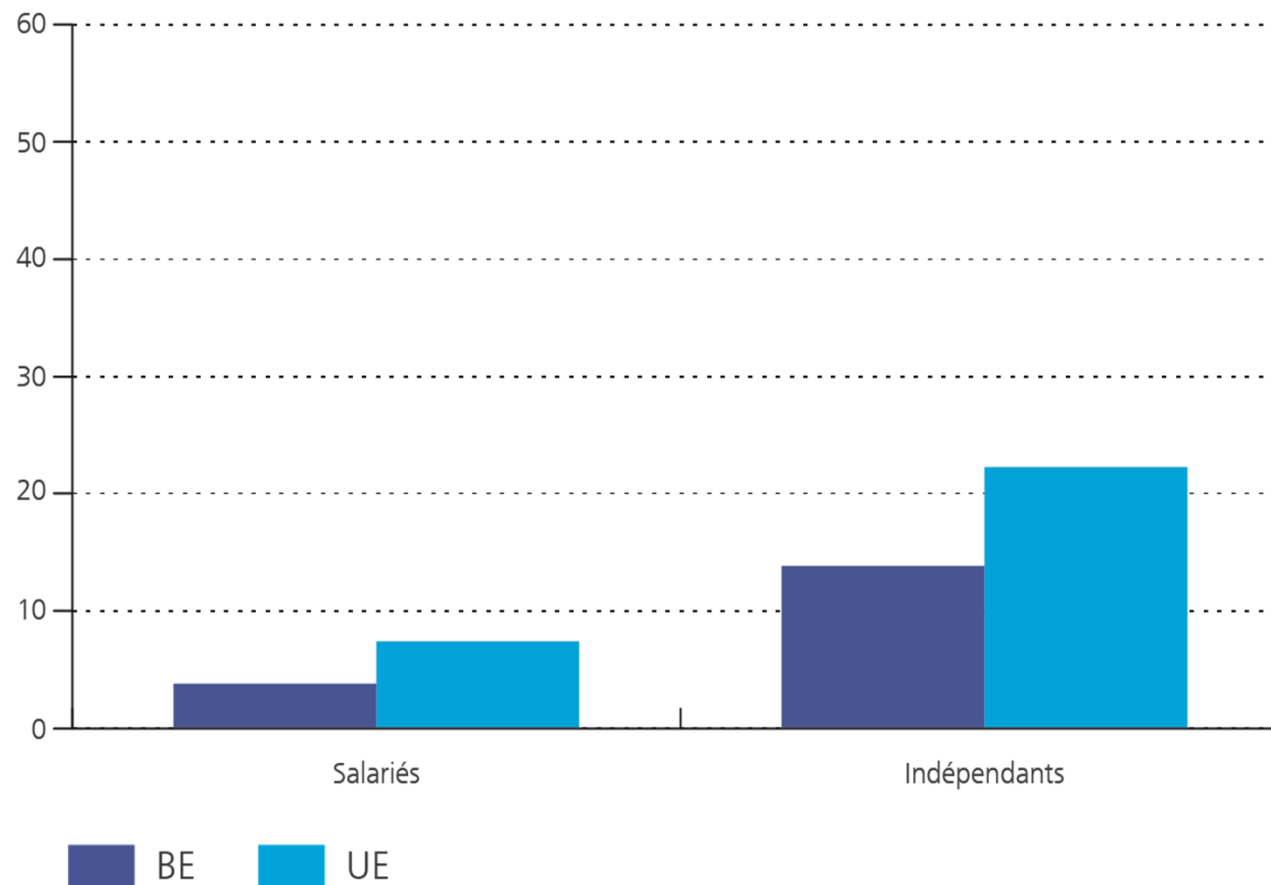


Source: INASTI.



Risque de pauvreté inférieur à la moyenne européenne, mais plus élevé que les salariés

(taux de risque de pauvreté, personnes âgées de 18 à 64 ans, seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux)



Source: CE.



Opportunités et défis

❖ Indépendants dépendants/faux indépendants

- Utilisation abusive du statut

❖ Digital workers

- Nouvelles opportunités d'emploi
- Quelles conditions de travail?

❖ Régime pour les activités occasionnelles

- Cadre légal pour des activités offrant un complément de revenu limité
- Concurrence déloyale?

❖ Dumping social

- Concurrence entre statuts
- Concurrence avec l'étranger: les travailleurs détachés

➡ **Quelle protection sociale pour les nouvelles formes d'emploi ?**

Les 10 recommandations formulées par le Conseil :

1. Encourager la création d'activités sous diverses formes, tout en garantissant la **juste concurrence** et en assurant la qualité des prestations.
2. Poursuivre la politique de **simplification administrative** afin de soutenir le développement des activités indépendantes.
3. Garantir **l'accès au crédit et au capital**, indispensables au développement des entreprises et des activités indépendantes.
4. Renforcer les politiques en place pour **stimuler la diversification** de l'entrepreneuriat qui est une voie d'accès à l'emploi encore insuffisamment exploitée par certains groupes de la population.
5. Encourager le **recrutement de personnel** pour soutenir la création d'emplois **au niveau local**.

Les 10 recommandations formulées par le Conseil :

6. Encourager la participation à la **formation continue** afin de renforcer leur capacité d'adaptation et accroître leur degré de résilience.
7. Lutter contre la **pauvreté** des travailleurs indépendants, en harmonisant certains aspects de la protection sociale.
8. Eviter le stigma de l'échec en améliorant les procédures de gestion de faillite en vue de faciliter les possibilités de **seconde chance**.
9. Réduire les **abus et les zones grises**, notamment en clarifiant les distinctions entre les statuts, en garantissant les moyens financiers et humains nécessaires au contrôle de la législation.
10. Renforcer la **représentation collective**, particulièrement dans le cadre du travail de plateformes, et favoriser le dialogue social.